

PALATINE

ASSET MANAGEMENT

Donner du sens et de la valeur
à vos investissements



PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT

Fonds Commun de Placement

Relevant de la directive 2014/91/UE

Rapport Annuel 2024/2025

PALATINE

ASSET MANAGEMENT

Donner du sens et de la valeur
à vos investissements



PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT

OPCVM

Relevant de la directive européenne 2014/91/UE

ACTIONS DES PAYS DE L'UNION EUROPEENNE

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

30/09/2025

- I - CARACTERISTIQUES

► **OPC d'OPC** : inférieur à 10% de l'actif net

► **Objectif et politique d'investissement** :

La classification AMF du Fonds est : Actions des pays de l'union européenne.

L'OPCVM a pour objectif de rechercher une performance supérieure à celle de son indicateur de comparaison, sur la durée de placement recommandée, grâce à une gestion discrétionnaire d'un portefeuille exposé aux marchés actions européens, et grâce à une dimension extra-financière de type «Best in Universe» qui privilégie les émetteurs les mieux notés, quels que soient leur taille et leur secteur.

PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT a un objectif d'investissement social, conformément à l'article 9 du Règlement SFDR, qui est de sélectionner des entreprises européennes qui privilégient une politique sociale responsable axée sur l'emploi et l'emploi de qualité (créations emplois, formation, égalité Femmes/Hommes...) et qui apportent des solutions aux enjeux du développement durable sans que l'investissement ne nuise de façon significative à un objectif environnemental ou social. Le fonds s'attache aussi à investir dans des sociétés qui suivent de bonnes pratiques de gouvernance.

Enfin, le fonds prend en compte les risques de durabilité et les caractéristiques ESG dans son processus de sélection de valeurs. L'objectif extra financier vise à pousser les entreprises vers une démarche de progrès en matière de pratiques ESG en engageant un dialogue régulier et en partageant avec elles des axes d'amélioration détaillés et suivis dans le temps.

PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT est un fonds labellisé ISR. L'univers d'investissement est composé principalement de sociétés de l'Union Européenne, sans contrainte de capitalisation boursière. Le FCP applique à l'univers d'investissement initial des filtres successifs pour atteindre une réduction de 25% en 2025, puis de 30% à compter du 1er janvier 2026 : politique d'exclusions de Palatine AM (normative, sectorielle, de valeurs controversées...), filtre d'exclusion lié à la dénomination du fonds (respect des orientations de l'ESMA), filtre thématique (emploi durable) et filtre ESG (notation ESG des émetteurs). Une sélection ISR est ensuite appliquée par le suivi de deux indicateurs (Score emploi Humpact et PAI 1.2). Enfin, un filtre fondamental (analyse des fondamentaux des émetteurs) permettra de construire un portefeuille concentré d'une quarantaine de valeurs.

L'OPCVM est éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA) et est investi à hauteur de 75% minimum dans des actions de sociétés de l'Union Européenne éligibles.

La répartition des investissements par pays varie selon les choix discrétionnaires de la gestion. L'OPCVM pourra investir à hauteur de 10% maximum en titres de créance et instruments du marché monétaire, et/ou en parts ou actions d'OPCVM et FIA.

La gestion pourra utiliser des instruments financiers à terme sur actions et sur indices en couverture de l'exposition au risque actions, pour ajuster l'exposition ou en substitution d'une détention de titres. Les engagements hors bilan de l'OPCVM sont limités à 100% de l'actif. L'exposition au risque de change et aux risques de marché hors de l'Union Européenne sera accessoire.

Les revenus nets de l'OPCVM sont intégralement investis.

L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours ouvrés avant 11h30 ; ce rachat sera alors exécuté sur la base de la prochaine valeur liquidative.

Durée de placement recommandée : 5 ans.

► Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Compte tenu de l'orientation du FCP, l'investisseur s'expose à un certain nombre de risques, dont les principaux sont détaillés ci-dessous.

Risque de perte en capital : l'investisseur ne bénéficie d'aucune garantie de capital et peut donc ne pas retrouver son capital initialement investi.

Risque actions : l'OPCVM peut, à tout moment, être exposé aux variations de cours affectant les marchés actions. Une baisse des marchés actions peut entraîner une baisse de la valeur liquidative. De plus, l'OPCVM peut investir sur des actions qui en raison de leur faible capitalisation boursière peuvent présenter un risque de marché et entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change : l'OPCVM peut être exposé au risque de change proportionnellement à la partie de l'actif net investie hors de la zone euro non couverte contre ce risque, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque discrétionnaire : le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des actions et des différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les actions et les marchés les plus performants.

Risque de crédit : l'OPCVM peut être exposé au risque de crédit sur les émetteurs privés ou publics. En cas de dégradation de leur situation ou de leur défaillance, la valeur des titres de créance peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie : l'OPCVM pouvant avoir recours à des instruments financiers négociés de gré à gré (titres de créance), il existe un risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de l'OPCVM.

Risque de taux : il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt. En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des produits investis en taux fixe peut baisser et faire baisser la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque en matière de durabilité : il s'agit du risque lié à un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

- II - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER ET POLITIQUE DE GESTION

Palatine Europe Sustainable Employment pour rappel souhaite faire de l'emploi durable en Europe une stratégie d'investissement et privilégier les entreprises ayant un impact positif sur l'emploi.

Palatine Sustainable Employment est un Fonds article 9 au sens de la réglementation SFDR.

La stratégie d'investissement prend en compte des critères extra-financiers (ESG) et ajoute une approche sociale en privilégiant des sociétés responsables en matière d'emploi.

Nous considérons en effet que la valeur financière créée est porteuse de performance financière à long terme.

La gestion privilégie donc les sociétés ayant déployé des politiques sociales les plus vertueuses en matière d'emploi en Europe et d'emploi de qualité.

Nous sommes convaincus que les entreprises qui prennent le leadership sur ces sujets seront les gagnants de demain et ceux qui délivreront les meilleures performances financières.

Dans ce sens, notre stratégie d'investissement consiste à prendre en compte les dimensions ESG et plus particulièrement dans ce cas l'emploi pour en faire un levier de performance, sans pour autant négliger ni l'environnement ni la gouvernance.

Au cours de la période, nous avons conservé un positionnement qualitatif en nous concentrant sur des valeurs capables d'avoir cette double focale sur le capital humain et la performance financière.

Sur le luxe, nous avons en portefeuille Hermès et LVMH. Nous avons continué de réduire notre positionnement sur le secteur (via LVMH) pour prendre en compte le ralentissement du secteur en Chine surtout.

Nous avons en fin de période constitué une ligne en Richemont (valorisation baisse).

Dans la même logique nous avons réduit notre positionnement en Pernod (baisse de la consommation des Spiritueux).

A noter que ces valeurs de la consommation discrétionnaire ont eu sur la période les plus décevantes performances.

Dans la Tech, nous avons une position en Dassault Systèmes (rétention des talents). Nous avons également dans les SSII une valeur comme Cap Gemini (actionnariat solide).

Infineon et ASML sont nos valeurs préférées dans les semi-conducteurs.

Dans le pétrole, nous avons aucune position en raison de notre politique d'exclusion (pas de valeur Pétrole)

Nous avons au sein des valeurs de la santé Novartis, Novo Nordisk, Qiagen et BioMérieux.

On peut ajouter dans ce secteur Essilor (leader mondial dans la fabrication de verres correcteurs, forte demande pour ses produits innovants, solide réputation de qualité, très belle performance sur la période)

Dans les valeurs de la construction & « infrastructure », citons St Gobain.

Nous avons fortement augmenté en cours de période notre positionnement en Rheinmetall, Safran et Airbus pour prendre en compte la bonne tenue de l'activité de l'aéronautique civil et surtout des budgets de la défense.

Ce sont d'ailleurs les meilleurs performeurs sur la période.

Nous avons sur le secteur banque-finance AXA, BNP, Santander, Allianz, Nordea, Barclays et Intesa qui ont bénéficié de la hausse de la courbe des taux.

Nous gardons un fort positionnement sur certains secteurs comme les biens d'équipement (gestion de l'énergie) avec des valeurs comme Siemens, Schneider et Legrand qui profitent du « boom » des data centers et mettent au cœur de leur stratégie le capital humain.

Nous conservons nos valeurs de qualité comme Air Liquide dans les gaz industriels. Publicis dans les médias délivre des résultats solides et a une politique d'avantages sociaux parmi les meilleures de la place.

Dans l'industrie nous avons Bureau Veritas qui continue d'afficher une très bonne visibilité en ayant un « focus » fort sur la qualité de vie au travail de ses salariés.

Nous sommes absents des valeurs assembleurs automobiles (forte concurrence, risque chinois et donc de licenciement). Nous avons réduit Michelin parmi les équipementiers (salaire décent annoncé en début d'année pour l'ensemble de ses salariés)

Ces valeurs ont la particularité d'avoir des politiques de l'emploi satisfaisantes.

Notre politique d'investissement consiste donc à nous concentrer sur les sociétés qui mettent au cœur de leur stratégie le capital humain et qui profiteront plus que tout autre de la croissance mondiale.

Les critères les plus regardés sont la création d'emplois mais aussi, la politique de formation, de dialogue social, de parité et de mixité pour accompagner ces mutations.

Sur l'exercice, PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT réalise une performance de +4.77% pour la part Palatine et la part C&M Finances, et de +3.94% pour la part Palatine R, l'indicateur de référence (Stoxx Europe 50 dividendes nets réinvestis) affichant une performance de +13.27%.

Les performances passées du FCP ne préjugent pas de ses performances futures.

- III - INFORMATION SUR LES TECHNIQUES DE GESTION DE PORTEFEUILLE

- ✓ Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace de portefeuille ;
- ✓ Identité des contreparties à ces techniques ;
- ✓ Type et montant des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie ;
- ✓ Revenus découlant de ces techniques pour l'exercice comptable et frais opérationnels directs et indirects occasionnés.

Sur l'exercice 2024/2025, le FCP n'a pas eu recours à ces techniques.

- IV - INFORMATION SUR LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET LA REUTILISATION (SFTR)

- ✓ Informations générales : Montant des titres et matières premières prêtés
 Montant des actifs engagés
- ✓ Données sur la concentration ;
- ✓ Données d'opérations agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global ;
- ✓ Données sur la réutilisation des garanties (collatéral) ;
- ✓ Conservation des garanties reçues par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global ;
- ✓ Conservation des garanties fournies par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global ;
- ✓ Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global.

Sur l'exercice 2024/2025, l'OPC n'a pas eu recours à ce type d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

- V - INFORMATIONS D'ORDRE DEONTOLOGIQUE

Exercice des droits de vote :

La société de gestion a défini dans son document « politique de vote » ses principes d'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM qu'elle gère.

Les principes de notre politique de vote visent à promouvoir la valorisation à long terme de nos investissements et à encourager le respect et la mise en application des meilleures pratiques de gouvernance et de déontologie professionnelle.

Ainsi, PALATINE ASSET MANAGEMENT adhère aux grands principes de l'AFG en matière de gouvernement d'entreprise :

- « une action, une voix »,
- une assemblée générale favorisant la démocratie actionnariale,
- un conseil d'administration indépendant et efficace,
- des rémunérations adaptées, transparentes et régulièrement soumises au vote de l'assemblée générale,
- l'opposition aux dispositifs anti-OPA.

La participation au vote s'exerce en suivant les recommandations formulées par le « proxy advisor » ISS :

- ✓ systématiquement pour les sociétés françaises composant l'indice CAC 40, pour les sociétés composant l'actif des OPC labellisés ISR, pour les sociétés françaises dont le seuil de détention consolidé est supérieur à 0,50% de la capitalisation boursière de chaque société et enfin pour les sociétés étrangères détenues ayant une capitalisation boursière supérieure à 100 M€.
- ✓ ponctuellement dans les autres cas afin d'exprimer un vote de soutien ou manifester un désaccord, ou en cas de difficultés faisant courir un risque important aux actionnaires.

Les droits de vote ne sont pas exercés dans les cas suivants :

- Ils concernent toutes les sociétés détenues en dessous des seuils fixés, et les pays à POA (Power Of Attorney) où la procédure de vote exige des surcoûts financiers.
- La société de gestion ne pratiquant pas, sauf cas exceptionnel, de cession temporaire d'actions, elle n'est pas concernée par les conséquences juridiques des cessions temporaires de titres.

Les documents de Palatine Asset management sur la Politique de vote et le rapport annuel sur l'exercice des droits de vote sont disponibles sur le site internet www.palatine-am.com rubrique Réglementation.

Ils peuvent également être adressés gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse suivante :
Palatine Asset Management – 140 bd Malesherbes – 75017 PARIS..

Commission de mouvements :

La commission de mouvements, facturée le cas échéant à l'OPCVM à l'occasion d'une opération portant sur un instrument financier est intégralement reversée à la société de gestion.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires :

Les intermédiaires financiers sont sélectionnés dans le respect des principes de « best execution » sur la base d'une approche multi - critères faisant l'objet d'une grille d'évaluation spécifique :

- Tarification
- Confidentialité
- Qualité de l'exécution
- Organisation de réunions avec les émetteurs
- Qualité des analyses
- Qualité du back – office
- Qualité du conseil
- Traitement des litiges
- Capacité à intervenir dans des situations spéciales

Certains intermédiaires peuvent être privilégiés de manière plus systématique en fonction de leur spécialisation sur certains marchés ou sur certaines valeurs.

Un Comité semestriel encadre la sélection des intermédiaires, l'évaluation de l'adéquation de la qualité des services offerts, et analyse les statistiques d'activité et le volume de courtage.

La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires et le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation de Palatine Asset Management pour l'ensemble des transactions sur actions réalisées au cours de l'exercice 2024 sont disponibles sur le site www.palatine-am.com rubrique Réglementation.

Prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)

Annexe ESG : Reporting article 29 LEC de la Loi Energie Climat n°2019-1147 du 08/11/2019 ex act.173 de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV)

1) Déploiement de la démarche ESG au sein de la société de gestion

L'investissement responsable est un axe stratégique de développement pour PALATINE ASSET MANAGEMENT qui s'est engagée depuis de nombreuses années à intégrer les enjeux Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) dans la gestion de certains de ses OPC. L'analyse des critères ESG (sur l'Environnement, le Social et la Gouvernance) de Palatine AM d'un émetteur (action ou dette) permet d'évaluer la démarche RSE des entreprises. Notre démarche ESG se matérialise par une politique d'intégration des risques de durabilité et l'intégration dans notre gestion des critères environnementaux sociaux et de gouvernance.

Palatine AM est convaincu que la prise en compte de ces critères ESG est source de performance financière sur le long terme. Cette démarche permet d'associer toutes les équipes de la société de gestion.

Palatine AM est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI). Son engagement a pour vocation de pousser les entreprises dans une démarche de progrès.

Elle passe par une politique de vote axée sur les critères ESG, un dialogue avec les entreprises et un engagement collaboratif avec WDI.

Toutes les informations concernant l'article 29 LEC de la Loi Energie Climat et relatives à la société de gestion PALATINE AM sont à retrouver dans un document spécifique accessible à l'adresse suivante :

[Investissement Durable - Palatine Asset Management](#).

2) Déploiement au niveau du fonds.

a) Prise en compte de critères ESG et de critères liés au changement climatique par le fonds

Ce fonds applique des exclusions normatives, sectorielles et de controverses dont la liste est accessible à l'adresse suivante [Investissement Durable - Palatine Asset Management](#).

Sur l'exercice, le filtre ESG a exclu un minimum de 25% des émetteurs les plus mal notés de l'univers d'investissement de départ.

b) Politique de vote et engagement

Se référer au document ad-hoc mis en ligne sur le site internet de la société.

Règlement SFDR – Règlement TAXONOMIE

L'objectif extra-financier du fonds est conforme aux dispositions de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil (SFDR).

Le fonds s'engage à un alignement de 0% avec la Taxonomie européenne.

L'annexe périodique SFDR figure à la fin de ce rapport.

Risque global du FCP

La société de gestion utilise pour calculer le risque global du FCP la méthode du calcul de l'engagement telle que définie aux articles 411-74, 411-75 et 411-76 du règlement général de l'AMF, et par l'instruction AMF n° 2011-15.

Mention sur les rémunérations :

La rémunération variable est composée en règle générale de 70 % de critères quantitatifs et de 30 % de critères qualitatifs. Ces éléments qualitatifs prennent notamment en compte : le management, le travail en équipe (présence et participation aux comités, qualité du travail en binôme et avec le reste de l'équipe), le partage de l'information, la participation à la réussite collective, la transparence, les intérêts des clients et la capacité à nouer une relation de confiance avec eux, le respect des processus de décisions d'investissement et plus particulièrement l'intégration des risques en matière de durabilité.

La rémunération variable peut être modifiée selon les risques pris et la rentabilité de la société de gestion. Le pourcentage appliqué pourra être différent selon les fonctions et les résultats de chaque collaborateur. La réduction de la rémunération variable sera significative en cas de pertes de la société, ou d'une prise de risques passés et futurs jugée excessive et inacceptable. Elle pourra aller jusqu'à la suppression totale de la rémunération variable. Les risques visés comprennent principalement les risques pris en matière de gestion, le risque de contrepartie, le risque de non-conformité, une insuffisance en matière de contrôle, de connaissance des clients, des pratiques visant à s'éloigner de la réglementation.

Pour l'exercice 2024, le montant total des rémunérations versées par Palatine Asset Management à son personnel (25 collaborateurs fin de période) a représenté 3 069 K€, et se décompose pour 2 279 K€ au titre des rémunérations fixes et pour 790 K€ au titre des rémunérations variables.

Aucune rémunération n'est versée par l'OPC, il n'y a pas d'intéressement aux plus-values (carried interests).

Investissements éligibles au PEA

Au titre de l'exercice 2024/2025, le FCP est demeuré investi au minimum à 75% de son actif en titres éligibles au PEA, titres mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L.221-31 du code monétaire et financier

- VI – PRINCIPAUX MOUVEMENTS DU PORTEFEUILLE

ISIN	Designation	Sens	Date	Quantité	Montant(€)
FR0000120628	AXA	Vente d'actions	25/11/2024	340 000	11 452 616
DE0008404005	ALLIANZ	Achat d'actions	25/11/2024	34 000	9 951 703
FR0000120628	AXA	Achat d'actions	07/08/2025	150 000	6 314 534
FR0000127771	VIVENDI SE	Vente d'actions	06/12/2024	720 000	6 241 228
DE0008404005	ALLIANZ	Vente d'actions	04/04/2025	16 000	5 441 035
ES0144580Y14	IBERDROLA	Achat d'actions	27/06/2025	330 000	5 439 767
FI4000297767	NORDEA BANK ABP	Achat d'actions	17/02/2025	400 000	4 842 510
DE0008404005	ALLIANZ	Achat d'actions	23/06/2025	14 000	4 773 500
FI4000297767	NORDEA BANK ABP	Achat d'actions	13/02/2025	400 000	4 745 056
GB0009895292	ASTRAZENECA	Vente d'actions	14/02/2025	31 000	4 344 313

- VII - OPERATIONS OU LE GROUPE A UN INTERET PARTICULIER

Au 30/09/2025 : - OPCVM = 1,85 % de l'actif net

-VIII - INFORMATIONS PARTICULIERES

- CHANGEMENTS INTERVENUS :

Néant.

- CHANGEMENTS A INTERVENIR SUR LE PROCHAIN EXERCICE :

Néant.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

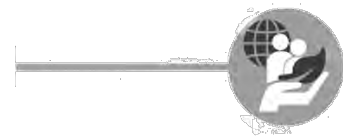
Dénomination du produit :
PALATINE EUROPE SUSTAINABLE
EMPLOYMENT

Identifiant d'entité juridique :
9695002QUEW243KRON16

Caractéristiques environnementales et sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ OUI

☐ NON

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____ %

☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une portion de ____ % d'investissement durables.

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnement au titre de la taxinomie de l'UE.

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durable sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnement au titre de la taxinomie de l'UE.

☐ ayant un objectif social

☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 96,73%

☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durables.

Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT a réalisé des investissements durables ayant un objectif social sur l'exercice comptable du 01/10/2024-30/09/2025.

Le suivi des performances ESG est effectué quotidiennement au sein de Palatine AM.

La mesure de l'atteinte de l'objectif d'investissement durable est publiée ci-dessous en moyenne annuelle des performances trimestrielles de la période.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Sur la période, la performance des indicateurs de durabilité du portefeuille a été la suivante (hors cash et assimilé) :

Indicateurs	Moyenne annuelle des performances trimestrielles
Respect des politiques d'exclusion	100%
Pourcentage de valeurs investies ayant un score emploi supérieur au seuil d'exclusion *	100%
Pourcentage de valeurs investies ayant une contribution positive à au moins un des ODD sociaux des Nations Unies	100%
Pourcentage de valeurs investies ayant de bonnes pratiques de gouvernance	100%
Pourcentage de valeurs investies dont le DNSH est limité	100%

*Le seuil excluait 20% de l'univers au T4 2024, il exclut 25% depuis le 01/01/2025.

Sur la période, la performance des indicateurs de durabilité du portefeuille par rapport à son indice de référence a été la suivante :

Indicateur	Moyenne annuelle des performances trimestrielles	
	Fonds	Indice
Note ESG (/20)*	13,45	13,17
Score emploi (sur 5)**	4,04	3,92
Empreinte carbone (TCO2e/MEUR)**	485,24	726,72

*Changement de méthodologie de notation ESG en janvier 2025.

**Ces indicateurs sont les indicateurs de surperformance définis dans le cadre du Label ISR. Leurs couvertures ont toujours été d'au moins 90% sur la période.

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateurs	Moyenne 4T fin sept 2025	Moyenne 4T fin sept 2024
Note ESG (/20)*	13,45	16,09
Score emploi (sur 5)	4,04	3,89
Empreinte carbone (TCO2e/MEUR)	485,24	441,21

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

○ Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Aucun investissement qualifié de durable n'a porté préjudice aux facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Au cours de la période, les principales incidences négatives du fonds ont été les suivantes :

Corporates		Typologie	2024/2025				2023/2024	
			Fonds		Indice		Fonds	
			Valeurs	Couvertures	Valeurs	Couvertures	Valeurs	Couvertures
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	E	9 075,86	100,00%	9 905,89	100,00%	12 691,10	100,00%
	Émissions de GES de niveau 2	E	5 133,27	100,00%	3 765,83	100,00%	4 665,10	100,00%
	Émissions de GES de niveau 3	E	137 976,37	100,00%	221 089,48	100,00%	134 701,59	100,00%
	Émissions totales de GES	E	152 185,50	100,00%	234 761,20	100,00%	152 057,79	100,00%
2. Empreinte carbone		E	485,24	100,00%	726,72	100,00%	441,21	100,00%
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements		E	1 124,60	100,00%	1 339,47	100,00%	884,03	100,00%
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles		E	11,49	100,00%	10,81	100,00%	8,49	100,00%
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Consommation	E	42,63	100,00%	47,70	100,00%	51,98	100,00%
	Production	E	6,28	96,86%	5,02	100,00%	5,23	100,00%
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Nace A	E	NA	NA	NA	NA	NA	NA
	Nace B	E	NA	NA	NA	NA	NA	NA
	Nace C	E	0,22	100,00%	0,20	100,00%	0,44	100,00%
	Nace D	E	1,23	100,00%	2,46	100,00%	7,99	100,00%
	Nace E	E	1,32	100,00%	NA	NA	2,83	100,00%
	Nace F	E	0,13	100,00%	0,13	100,00%	0,22	100,00%
	Nace G	E	0,12	100,00%	0,26	100,00%	0,03	100,00%
	Nace H	E	NA	NA	0,42	100,00%	NA	NA
	Nace L	E	NA	NA	NA	NA	NA	NA
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité		E	0,38	100,00%	1,08	98,33%	1,63	100,00%
8. Rejets dans l'eau		E	0,06	100,00%	0,00	99,56%	0,08	100,00%
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs		E	2,24	100,00%	0,92	100,00%	2,29	100,00%
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales		G	-	100,00%	-	100,00%	-	100,00%
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales		G	-	100,00%	-	100,00%	-	100,00%
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé		S	12,22	100,00%	12,11	100,00%	11	100,00%
13. Mixité au sein des organes de gouvernance		G	43,20	100,00%	42,55	100,00%	44,45	100,00%
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)		S	-	100,00%	-	100,00%	0%	100,00%
Souverains								
15. Intensité de GES		E						
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales		S						
Immobiliers								
17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers		E						
18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique		E						
Additionnels - Tableau 2 & 3								
II.2. Émissions de polluants atmosphériques (t/MEur investi)		E	0,12	100,00%	0,14	100,00%	0,14	100,00%
III.15. Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption (%)		S	9,65	100,00%	6,98	100,00%	0	100,00%

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ?

La prise en compte des principes directeurs de l'OCDE et des principes des Nations Unies sur la période s'est faite en plusieurs étapes :

- Gestion des controverses : Aucune valeur investie n'a fait l'objet d'une controverse matérielle liée aux droits humains.
- Compliance des entreprises investies aux principes directeurs des Nations Unies et ceux de l'OCDE : le portefeuille a détenu en moyenne 90,27% de sociétés signataires du Pacte Mondial des Nations Unies.
- Evaluation des politiques de lutte contre la corruption : 90,35% des sociétés investies au sein de PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT ont présenté des politiques de lutte contre la corruption.
- Notation ESG : la note ESG moyenne est 13,45/20.
- Bonnes pratiques de gouvernance : 100% des entreprises investies avaient de bonnes pratiques de gouvernance.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Tous les investissements effectués au cours de la période ont pris en compte les principales incidences négatives.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Les 15 principaux investissements du produit financier (ou 50% des investissements du produit financier) sur la période ont été les suivants :

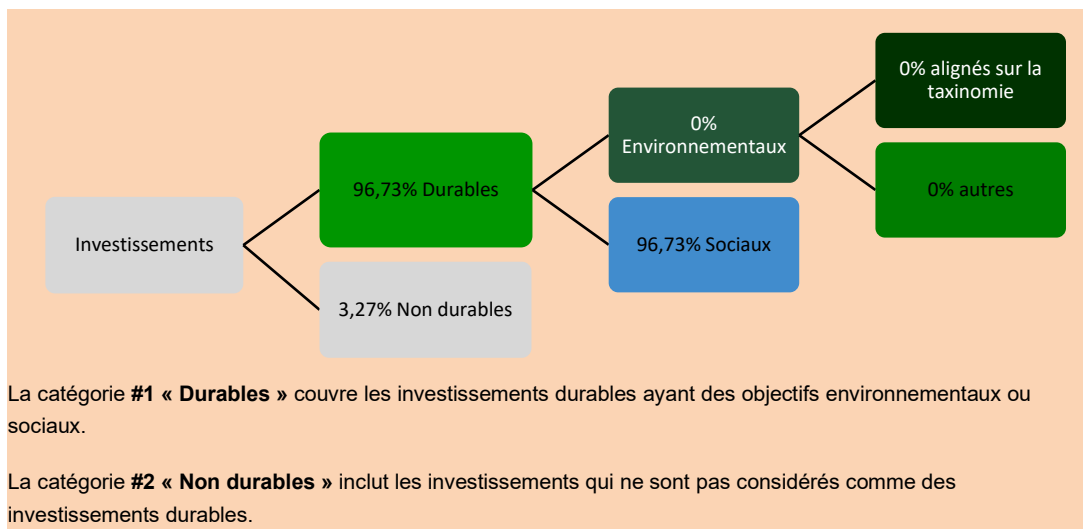
Principaux investissements	Secteur	% d'actifs	Pays
ASML HOLDING	Technologie	5,52%	Pays Bas
PUBLICIS GROUPE	Consommation discrétionnaire	4,98%	France
INTESA SANPAOLO	Finance	3,94%	Italie
SCHNEIDER ELECTRIC	Industrie	3,58%	France
AIR LIQUIDE	Matériaux	3,41%	France
BUREAU VERITAS	Industrie	3,39%	France
PALATINE MONETAIRE STANDARD	OPC	3,28%	France
SANTANDER CENTRAL HISPANO	Finance	3,28%	Espagne
AMADEUS IT HOLDING	Technologie	3,12%	Espagne
SIEMENS	Industrie	2,88%	Allemagne
DASSAULT SYSTEMES	Technologie	2,81%	France
VEOLIA ENVIRONNEMENT	Service aux collectivités	2,76%	France

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Sur la période, le produit financier a investi en moyenne à 96,73% (100% hors cash et assimilé) de son actif dans des investissements alignés à son objectif social.

○ Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs au cours de la période été la suivante :



○ Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les principaux secteurs d'investissement ont été les suivants :

- Industries
- Finance
- Consommation discrétionnaire
- Technologie de l'Information
- Santé

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissement du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 01/10/2024 au 30/09/2025



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

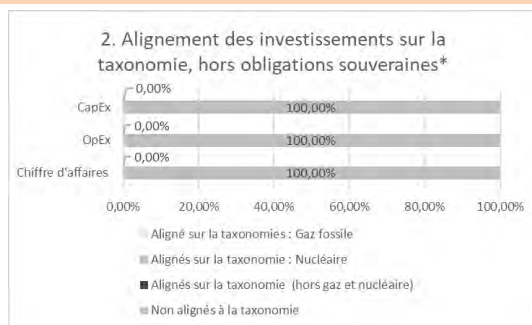
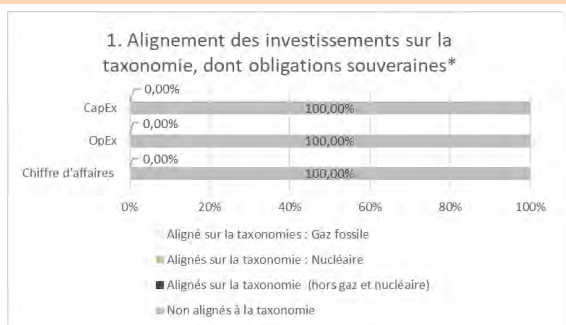
- Du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- Des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- Des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

- ☐ Oui
- ☐ Dans le gaz fossile
- ☐ Dans l'énergie nucléaire
- ☒ Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

○ Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Non applicable.

○ Où se situait le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non applicable.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non applicable.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La part d'investissements durables sur le plan social en moyenne sur la période est de 96,73 (ou 100% hors cash et assimilé)

	T4 2024	T1 2025	T2 2025	T3 2025	Moyenne annuelle
Investissement durable social	93,11	98,87	96,78	98,16	96,73



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Non durables », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » sont des liquidités ou assimilés (OPC monétaires).

Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Les éléments contraignants de l'approche extra-financière pour sélectionner les investissements au cours de la période ont été les suivants (hors cash et assimilé) :

- **Filtre d'exclusions sectorielles, normatives, et relative aux recommandations sur le nom des fonds de l'ESMA** : 100% des valeurs investies respectent les politiques d'exclusion de Palatine AM.
- **Score emploi** :
 - 100% des valeurs investies ont un score emploi supérieur au seuil établi.
 - Le score emploi moyen sur la période de 4,04/5, supérieur à celui de l'indice de référence (3,92/5).
- **Filtre notation ESG** :
 - 100% des valeurs investies ont une note ESG supérieure au seuil d'exclusion minimum.
 - Note ESG moyenne sur la période de 13,45/20, supérieure à celle de l'indice de référence (13,17/20).
- **Indicateurs du Label ISR** :

Dans le cadre du label ISR V3, les investissements ont été stratégiquement sélectionnés pour viser une surperformance par rapport à l'indice de référence ESG sur les deux critères suivants :

 - Score emploi : fonds = 4,04/5 (couverture = 100%) // indice = 3,92/5 (couverture = 100%)
 - Empreinte carbone : fonds = 485,24 tCO2e/Meur investi (couverture = 100%) // indice = 726,72 tCO2e/Meur investi (couverture = 100%)

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière de durabilité des activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



- o **Contribution positive à l'un des ODD sociaux des Nations Unies** : 100% des valeurs investies au cours de la période ont une contribution positive à au moins un des ODD sociaux définis par les Nations Unies.
- o **Vérification du principe de DNSH** de Palatine AM pour 100% des investissements effectués sur la période.
- o **Pratiques de bonne gouvernance** : 100% des investissements ont été effectués au sein d'entreprise ayant de bonnes pratiques de gouvernance.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

○ **En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable.

○ **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**

Non applicable.

○ **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable.

○ **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

FCP PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2025

FCP PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT

86, rue de Courcelles
75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2025

Aux porteurs de parts du FCP PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique

Jean-Luc MENDIELA

Associé

Bilan Actif au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00	0,00
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	313 071 557,34	343 458 195,51
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	313 071 557,34	343 458 195,51
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	5 897 522,64	18 539 915,60
OPCVM	5 897 522,64	18 539 915,60
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
Dépôts (F)	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (G)	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I) (*)	0,00	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	318 969 079,98	361 998 111,11
Créances et comptes d'ajustement actifs	20 738,67	89 725,55
Comptes financiers	178 235,27	0,00
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	198 973,94	89 725,55
Total de l'actif I+II	319 168 053,92	362 087 836,66

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Capitaux propres :		
Capital	303 777 882,61	325 323 739,81
Report à nouveau sur revenu net	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	14 445 454,04	31 025 431,26
Capitaux propres I	318 223 336,65	356 349 171,07
Passifs de financement II (*)	0,00	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	318 223 336,65	356 349 171,07
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	0,00	0,00
Emprunts (C) (*)	0,00	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	0,00	0,00
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	944 717,27	1 932 659,13
Concours bancaires	0,00	3 806 006,46
Sous-total autres passifs IV	944 717,27	5 738 665,59
Total Passifs : I+II+III+IV	319 168 053,92	362 087 836,66

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	8 631 362,19	9 319 930,87
Produits sur obligations	0,00	63 578,05
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	48 003,80	174 302,63
Sous-total produits sur opérations financières	8 679 365,99	9 557 811,55
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00	0,00
Autres charges financières	0,00	-3 312,78
Sous-total charges sur opérations financières	0,00	-3 312,78
Total revenus financiers nets (A)	8 679 365,99	9 554 498,77
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-4 042 943,32	-4 356 242,04
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	-26,42	0,00
Autres charges	0,00	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-4 042 969,74	-4 356 242,04
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	4 636 396,25	5 198 256,73
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-270 726,52	-59 508,26
Sous-total revenus nets I = (C+D)	4 365 669,73	5 138 748,47
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	3 603 091,53	-2 276 595,28
Frais de transactions externes et frais de cession	-1 762 552,60	-1 716 235,67
Frais de recherche	-21 142,31	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	1 819 396,62	-3 992 830,95
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-120 067,50	3 473,38
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	1 699 329,12	-3 989 357,57

Compte de résultat au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	8 237 388,03	29 600 964,42
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	729,44	20,38
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	8 238 117,47	29 600 984,80
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	142 337,72	275 055,56
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	8 380 455,19	29 876 040,36
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	14 445 454,04	31 025 431,26

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a.Stratégie et profil de gestion

L'OPCVM a pour objectif de rechercher une performance supérieure à celle de son indicateur de comparaison, sur la durée de placement recommandée, grâce à une gestion discrétionnaire d'un portefeuille exposé aux marchés actions européens, et grâce à une dimension extra-financière de type « Best in Universe ».

PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT a un objectif d'investissement social, conformément à l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil (SFDR), qui est de sélectionner des entreprises européennes qui privilégient une politique sociale responsable axée sur l'emploi et l'emploi de qualité (créations emplois, formation, égalité Femmes/Hommes,...) et qui apportent des solutions aux enjeux du développement durable sans que l'investissement nuise de façon significative à un objectif environnemental ou social. Le fonds s'attache aussi à investir dans des sociétés qui suivent de bonnes pratiques de gouvernance.

Enfin, le fonds prend en compte les risques de durabilité et les caractéristiques ESG dans son processus de sélection de valeurs. L'objectif extra financier vise à pousser les entreprises vers une démarche de progrès en matière de pratiques ESG en engageant un dialogue régulier et en partageant avec elles des axes d'amélioration détaillés et suivis dans le temps.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024	30/09/2025
Actif net Global en EUR	114 905 906,85	83 618 460,98	384 102 480,67	356 349 171,07	318 223 336,65
Part PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT CM FI en EUR					
Actif net	7 586 951,87	2 406 411,39	27 446,13	31 955,03	28 556,12
Nombre de titres	28 842,000	10 300,000	96,000	102,000	87,000
Valeur liquidative unitaire	263,05	233,63	285,89	313,28	328,23
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	9,92	30,70	24,15	-3,50	1,75
Capitalisation unitaire sur revenu	1,19	2,70	2,24	4,63	4,54
Part PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT PALATINE en EUR					
Actif net	103 084 557,87	80 227 144,36	382 219 065,16	339 272 260,61	312 506 099,31
Nombre de titres	391 762,740	344 395,656	1 340 810,257	1 086 113,656	954 872,834
Valeur liquidative unitaire	263,13	232,95	285,06	312,37	327,27
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	9,92	30,70	24,08	-3,49	1,74
Capitalisation unitaire sur revenu	1,19	1,90	2,24	4,62	4,53
Part PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT PALATINE R en EUR					
Actif net	4 234 397,11	984 905,23	1 855 969,38	17 044 955,43	5 688 681,22
Nombre de titres	29 820,286	7 857,784	12 197,306	103 049,307	33 089,910
Valeur liquidative unitaire	141,99	125,34	152,16	165,40	171,91
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	5,36	16,54	12,91	-1,85	0,91
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,39	0,57	0,00	1,15	1,08

A2. Règles et méthodes comptables

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Postes du bilan et opérations à terme ferme et conditionnelles :

- Les obligations libellées en devises européennes sont évaluées au cours de clôture du jour coté sur un marché central où elles sont inscrites, ou en fonction d'un cours calculé à partir d'un spread de marché reporté sur une courbe de taux de référence.
- Toutes les obligations (françaises et étrangères) sont valorisées avec un coupon calculé à J+2.
- Les actions de la zone Euro, ou des autres pays européens sont évaluées au cours de clôture du jour ou au dernier cours précédent.
- Les titres étrangers sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu.
- Les titres de créances négociables à moins de trois mois peuvent être évalués de façon linéaire. Ceux à plus de trois mois sont valorisés au prix du marché du jour.
- Les OPC sont évalués à la dernière valeur liquidative connue.
- Les pensions livrées sont évaluées au prix du contrat (principal + intérêts).
- Les opérations réalisées sur les marchés à terme ferme et conditionnel sont évaluées sur les marchés français et étrangers au cours de clôture du jour
- Pour les opérations de change à terme, le report-déport est amorti linéairement sur la période du contrat.
- Les contrats d'échange de taux d'intérêt sont évalués à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal + intérêt) au taux du marché. Ce prix peut être corrigé du risque de signature.

Pour les contrats dont la durée de vie est ou devient inférieure à trois mois, les flux d'intérêt à verser et à recevoir sont linéarisés sur la durée de vie restant à courir.

La société de gestion procède à l'évaluation des instruments financiers, contrats, valeurs et dépôts dont le cours n'a pas été constaté ou qui n'ont pas fait l'objet de cotation le jour d'établissement de la valeur liquidative.

Engagements hors-bilan :

- Les contrats à terme ferme sont évalués à la valeur de marché.
- Pour les opérations à terme conditionnelles, l'évaluation à la valeur de marché résulte de la traduction en équivalent sous-jacent des contrats.
- Les bons de souscription et les warrants sont inscrits à l'actif du bilan :
 - Les warrants sont considérés en engagement hors-bilan au niveau du tableau d'exposition au risque action par leur traduction en équivalent d'actions sous-jacentes.
 - Les bons de souscription peuvent être inclus dans le tableau d'exposition aux risques à leur valeur boursière ou traduits en équivalent sous-jacents.
- Les contrats d'échange de taux d'intérêt sont évalués à leur valeur nominale.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais recouvrent :

- Les frais de gestion financière
- Les frais administratifs externes à la société de gestion (commissaires aux comptes, frais liés au dépositaire, à la délégation de la gestion comptable, frais techniques de distribution, frais juridiques propres à l'OPC, ...)
- Les frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) dans le cas de l'OPC investissant à plus de 20% dans d'autres OPC
- Les commissions de mouvement
- La commission de surperformance

	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux / Barème	
1	Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Parts Palatine et C&M Finances	Part PALATINE R
2			1,20% TTC taux maximum	2,00 % TTC taux maximum
3	Frais indirects maximum (commission et frais de gestion)	Actif net	Non significatif*	
4	Prestataire percevant des commissions de mouvement : la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	0 à 0,20% TTC	
5	Commission de surperformance	Actif net	10% de la performance excédant celle de l'indice EuroStoxx 50 DNR + 3% (1)	10% de la performance excédant celle de l'indice EuroStoxx 50 DNR + 2,2% (1)

*OPC investissant moins de 20% dans d'autres OPC

(1) A compter du 1er octobre 2021, le calcul de la commission de surperformance est établi comme suit :

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le Fonds d'une performance supérieure à celle de son indice de référence, l'EuroStoxx 50 DNR, + 3 % pour les parts Palatine et C&M Finance, + 2,2 % pour la part Palatine R, sur la période d'observation (1/10/N-30/09/N+1). Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est-à-dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable au Gestionnaire.

Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du Fonds et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds réel. La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du Fonds et l'actif de l'OPC fictif à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence

Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. » Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Période d'observation

La première période d'observation commencera avec une durée de douze mois commençant le 1er octobre 2021. A l'issue de chaque exercice, l'un des deux cas suivants peut se présenter :

- Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 10% de la surperformance) dès lors que la performance du Fonds est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.

Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice soit le 30 septembre 2022.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'

exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT CM FI	Capitalisation	Capitalisation
Part PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT PALATINE	Capitalisation	Capitalisation
Part PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT PALATINE R	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	356 349 171,07	384 102 480,67
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	15 599 059,00	37 936 057,67
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-68 418 803,76	-96 495 777,85
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	4 636 396,25	5 198 256,73
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	1 819 396,62	-3 992 830,95
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	8 238 117,47	29 600 984,80
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	318 223 336,65	356 349 171,07

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT CM FI		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-15,000	-4 781,85
Solde net des souscriptions/rachats	-15,000	-4 781,85
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	87,000	
Part PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT PALATINE		
Parts souscrites durant l'exercice	43 191,051	13 218 167,99
Parts rachetées durant l'exercice	-174 431,873	-54 407 812,12
Solde net des souscriptions/rachats	-131 240,822	-41 189 644,13
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	954 872,834	
Part PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT PALATINE R		
Parts souscrites durant l'exercice	14 676,147	2 380 891,01
Parts rachetées durant l'exercice	-84 635,544	-14 006 209,79
Solde net des souscriptions/rachats	-69 959,397	-11 625 318,78
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	33 089,910	

B3b.Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT CM FI	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT PALATINE	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT PALATINE R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT CM FI FR0010915207	Capitalisation	Capitalisation	EUR	28 556,12	87,000	328,23
PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT PALATINE FR0010915181	Capitalisation	Capitalisation	EUR	312 506 099,31	954 872,834	327,27
PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT PALATINE R FR0013391513	Capitalisation	Capitalisation	EUR	5 688 681,22	33 089,910	171,91

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a.Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 FRANCE	Pays 2 ALLEMAGNE	Pays 3 ESPAGNE	Pays 4 PAYS-BAS	Pays 5 ITALIE
		+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	313 071,56	128 181,38	46 096,38	36 554,21	27 125,56	20 560,67
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	313 071,56					

C1b.Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
		+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	178,24	0,00	0,00	0,00	178,24
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	178,24

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	]3 - 6 mois] (*) +/-	]6 - 12 mois] (*) +/-	]1 - 3 ans] (*) +/-	]3 - 5 ans] (*) +/-	]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	178,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	178,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 CHF +/-	Devise 2 GBP +/-	Devise 3 DKK +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	17 092,29	11 768,03	3 509,04	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	17 092,29	11 768,03	3 509,04	0,00	0,00

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan Dépôts Instruments financiers à terme non compensés Créances représentatives de titres financiers reçus en pension Créances représentatives de titres donnés en garantie Créances représentatives de titres financiers prêtés Titres financiers empruntés Titres reçus en garantie Titres financiers donnés en pension Créances Collatéral espèces Dépôt de garantie espèces versé Opérations figurant au passif du bilan Dettes représentatives des titres donnés en pension Instruments financiers à terme non compensés Dettes Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/09/2025
Créances		
	Souscriptions à recevoir	20 738,67
Total des créances		20 738,67
Dettes		
	Achats à règlement différé	553 391,75
	Rachats à payer	52 802,38
	Frais de gestion fixe	331 696,73
	Autres dettes	6 826,41
Total des dettes		944 717,27
Total des créances et des dettes		-923 978,60

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/09/2025
Part PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT CM FI	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	365,68
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT PALATINE	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	3 820 777,63
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT PALATINE R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	221 800,01
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,00
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a.Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b.Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			5 897 522,64
	FR0000299877	PALATINE MONETAIRE STANDARD. C	5 897 522,64
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			5 897 522,64

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a.Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	4 365 669,73	5 138 748,47
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	4 365 669,73	5 138 748,47
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	4 365 669,73	5 138 748,47

Part PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT CM FI

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	395,71	472,86
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	395,71	472,86
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	395,71	472,86
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	395,71	472,86
Total	395,71	472,86
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Part PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT PALATINE

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	4 329 407,06	5 019 729,03
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	4 329 407,06	5 019 729,03
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	4 329 407,06	5 019 729,03
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	4 329 407,06	5 019 729,03
Total	4 329 407,06	5 019 729,03
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Part PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT PALATINE R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	35 866,96	118 546,58
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	35 866,96	118 546,58
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	35 866,96	118 546,58
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	35 866,96	118 546,58
Total	35 866,96	118 546,58
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 699 329,12	-3 989 357,57
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	1 699 329,12	-3 989 357,57
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 699 329,12	-3 989 357,57

Part PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT CM FI

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	152,53	-357,75
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	152,53	-357,75
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	152,53	-357,75
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	152,53	-357,75
Total	152,53	-357,75
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT PALATINE

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 668 746,19	-3 798 079,80
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	1 668 746,19	-3 798 079,80
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 668 746,19	-3 798 079,80
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	1 668 746,19	-3 798 079,80
Total	1 668 746,19	-3 798 079,80
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT PALATINE R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	30 430,40	-190 920,02
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	30 430,40	-190 920,02
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	30 430,40	-190 920,02
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	30 430,40	-190 920,02
Total	30 430,40	-190 920,02
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			313 071 557,34	98,38
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			313 071 557,34	98,38
Assurance			16 103 200,00	5,06
ALLIANZ SE-REG	EUR	28 000	10 007 200,00	3,14
AXA SA	EUR	150 000	6 096 000,00	1,92
Banques commerciales			26 565 121,57	8,35
BARCLAYS PLC	GBP	1 750 000	7 611 136,57	2,39
BNP PARIBAS	EUR	74 500	5 761 085,00	1,81
INTESA SANPAOLO	EUR	2 350 000	13 192 900,00	4,15
Composants automobiles			2 504 280,00	0,79
MICHELIN (CGDE)	EUR	82 000	2 504 280,00	0,79
Conglomérats industriels			11 082 600,00	3,48
RHEINMETALL AG	EUR	1 600	3 175 200,00	1,00
SIEMENS AG-REG	EUR	34 500	7 907 400,00	2,48
Distribution spécialisée			10 929 560,00	3,43
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL	EUR	152 000	7 139 440,00	2,24
MONCLER SPA	EUR	76 000	3 790 120,00	1,19
Electricité			18 577 050,00	5,84
IBERDROLA SA	EUR	490 000	7 891 450,00	2,48
LEGRAND SA	EUR	76 000	10 685 600,00	3,36
Equipements électriques			13 440 426,00	4,22
PRYSMIAN SPA	EUR	42 500	3 577 650,00	1,12
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	41 510	9 862 776,00	3,10
Equipements et fournitures médicaux			8 936 880,00	2,81
BIOMERIEUX	EUR	27 600	3 140 880,00	0,99
ESSILORLUXOTTICA	EUR	21 000	5 796 000,00	1,82
Hôtels, restaurants et loisirs			6 615 000,00	2,08
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	98 000	6 615 000,00	2,08
Industrie aérospatiale et défense			18 170 490,00	5,71
AIRBUS SE	EUR	39 600	7 817 040,00	2,46
SAFRAN SA	EUR	34 500	10 353 450,00	3,25
Logiciels			10 630 270,00	3,34
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	197 000	5 616 470,00	1,76
SAP SE	EUR	22 000	5 013 800,00	1,58
Marchés de capitaux			28 044 820,00	8,81
BANCO SANTANDER SA	EUR	1 680 000	14 908 320,00	4,68
NORDEA BANK ABP	EUR	940 000	13 136 500,00	4,13
Media			15 029 120,00	4,72
PUBLICIS GROUPE	EUR	184 000	15 029 120,00	4,72
Outils et services appliqués aux sciences biologiques			6 307 353,57	1,98
QIAGEN N.V.	EUR	167 326	6 307 353,57	1,98

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Producteur et commerce d'énergie indépendants			11 124 140,28	3,50
AIR LIQUIDE SA	EUR	62 898	11 124 140,28	3,50
Produits de soins personnels			7 001 500,00	2,20
L'OREAL	EUR	19 000	7 001 500,00	2,20
Produits pharmaceutiques			22 837 889,34	7,18
NOVARTIS AG-REG	CHF	96 000	10 281 349,95	3,24
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	76 000	3 509 039,39	1,10
UNION CHIMIQUE BELGE/ UCB	EUR	38 500	9 047 500,00	2,84
Produits pour l'industrie du bâtiment			5 545 430,00	1,74
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	60 500	5 545 430,00	1,74
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			23 625 170,00	7,42
ASML HOLDING NV	EUR	15 700	13 001 170,00	4,08
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	320 000	10 624 000,00	3,34
Services aux collectivités			16 468 875,00	5,18
E.ON SE	EUR	585 000	9 368 775,00	2,95
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	245 000	7 100 100,00	2,23
Services aux professionnels			13 528 849,34	4,25
BUREAU VERITAS SA	EUR	351 800	9 371 952,00	2,94
RELX PLC	GBP	102 000	4 156 897,34	1,31
Services liés aux technologies de l'information			4 892 580,00	1,54
CAPGEMINI SE	EUR	39 600	4 892 580,00	1,54
Textiles, habillement et produits de luxe			15 110 952,24	4,75
CIE FINANCIERE RICHEMO-A REG	CHF	42 000	6 810 932,24	2,14
HERMES INTERNATIONAL	EUR	3 250	6 769 750,00	2,13
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	2 940	1 530 270,00	0,48
TITRES D'OPC			5 897 522,64	1,85
OPCVM			5 897 522,64	1,85
Gestion collective			5 897 522,64	1,85
PALATINE MONETAIRE STANDARD. C	EUR	2 116	5 897 522,64	1,85
Total			318 969 079,98	100,23

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	318 969 079,98
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	198 973,94
Autres passifs (-)	-944 717,27
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	318 223 336,65

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT CM FI	EUR	87,000	328,23
Part PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT PALATINE	EUR	954 872,834	327,27
Part PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT PALATINE R	EUR	33 089,910	171,91